

# RAPPORT D'ACTIVITES 2014



*Vue depuis  
le barrage de «Métral»,  
Pertes de la Valserine,  
Bellegarde-sur-Valserine*

# ÉDITO



Madame, Monsieur,

Installé le 17 avril 2014, le nouveau Conseil de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien n'a pas attendu longtemps pour mettre en place les nouvelles orientations de son action.

Celles-ci reposent sur 4 axes majeurs :

- Adapter le mode de fonctionnement financier au contexte actuel,
- Etre le plus transparent possible dans toutes les décisions,
- Mettre en place toutes les mutualisations nécessaires,
- Combler le déficit de communication entre l'exécutif, les Conseillers communautaires et les Conseillers municipaux.

En premier lieu, il était urgent de faire un point précis sur tous les dossiers en cours pour les faire avancer en donnant des priorités aux services. Évidemment, considérant le contexte financier particulièrement contraint et institutionnellement instable dans lequel se trouvent plongées les collectivités, nous avons souhaité donner un caractère d'urgence à la rationalisation de nos finances,

*Ce rapport d'activités doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (extrait de l'article L 5211-39 du code général des collectivités publiques).*

ce travail va bien entendu se poursuivre.

Parallèlement à cet important travail de fond, nous avons remis en perspective et analysé le contenu des nombreuses compétences exercées par la CCPB. Au centre de celles-ci, le développement économique demeure une priorité tout comme la compétence tourisme avec la déclinaison du schéma de développement touristique voté le 20 novembre 2014.

Vous trouverez dans ce rapport quelques exemples concrets des réalisations communautaires, comme la construction du quai de transfert pour la collecte sélective, les travaux complémentaires de ValséO, l'acquisition de nouveaux bâtiments ...

Toutefois, consciente des difficultés auxquelles seront confrontées les quinze communes qui la composent, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a décidé d'être plus que jamais au service des communes. Dans ce cadre, un schéma de mutualisation devrait acter plusieurs actions concrètes avec un aboutissement dès 2015.

Le rapport d'activités 2014 que vous avez entre les mains, je l'ai souhaité, plus simple, plus ouvert et le plus pédagogique possible.

Chacune et chacun d'entre nous, élus ou administrés, doit percevoir l'exacte réalité de la collectivité pour qu'il n'y ait pas de fausse joie et surtout pour dessiner ensemble les projets d'avenir. Et c'est bien d'avenir dont il s'agit car notre territoire doit évoluer dans de nombreux domaines et être encore plus attractif.

Pour y parvenir, nous devons tenter de maîtriser notre avenir plutôt que de le subir. C'est en tous cas l'objectif que notre Communauté de Communes s'est fixé pour cette nouvelle mandature.

Avec l'ensemble des agents que je remercie pour leur engagement et tous les élus mobilisés, nous réussissons ce pari sur l'avenir.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Patrick PERREARD**  
Président

Et les Conseillers Communautaires

# SOMMAIRE

## 01 Un territoire, une organisation institutionnelle

- » Les communes de la CCPB .....p. 4-5
- » Les instances communautaires .....p. 6
- » L'organisation communautaire .....p. 7
- » Le nouveau conseil de communauté.....p. 8-9
- » Les compétences de la CCPB .....p. 10
- » Les commissions .....p. 11
- » L'organigramme des services de la CCPB .....p. 12-13
- » Le fonctionnement de l'instance communautaire .....p. 14-16

## 02 Relations transfrontalières

- » L' ARC Syndicat Mixte.....p. 17

## 03 Infrastructures et équipements

- » ValséO .....p.18

## 04 Développement touristique

- » L'office de tourisme.....p. 19
- » Le Schéma de développement touristique et de loisirs ..... p. 20

## 05 Développement économique

- » Parc d'activité, Pépinière d'entreprises, affaires foncières .....p. 21-22
- » Emploi / Formation ..... p. 23-24

## 06 Déchets ménagers

- » La collecte des déchets ménagers .....p. 25
- » Le Tri sélectif et collecte en porte à porte .....p. 26

## 07 Aménagement du territoire

- » Bellegarde 2030 .....p. 27

## 08 Nouvelles compétences

- » Le futur schéma de mutualisation .....p. 28
- » Zoom sur le projet de service commun .....p. 29

## 09 Finances

- » L'évolution des taux / DGF / FPIC .....p. 30
- » Le budget général .....p. 31
- » Le budget gestion des déchets ménagers .....p. 32

## 10 CLIC / Seniors et Santé

- » Le bilan de l'activité 2014.....p. 33
- » Le CLIC en images .....p. 34

## 11 Agriculture

- » L'installation d'un maraicher sur le territoire .....p. 35

## 12 Services à la population

- » EIJA .....p. 36
- » L' Arche de Noé, OPAH .....p. 37

## 13 Communication

- » Le partenariat associatif, bulletin annuel, site internet .....p. 38
- » Glossaire .....p. 39

# 01

Un territoire, une organisation institutionnelle

## LES COMMUNES DE LA CCPB



*L'année 2014 a été marquée par les élections municipales des 23 et 30 mars.*

EN 2014,  
LA CCPB C'EST

**20 886**  
habitants

ET

**15**  
communes

	Communes	Surface en km <sup>2</sup>	Population Municipale En 2014
1	Bellegarde-sur-Valserine	15,4 km <sup>2</sup>	11 630
2	Billiat	14 km <sup>2</sup>	513
3	Champfromier	31,9 km <sup>2</sup>	676
4	Chanay	18,4 km <sup>2</sup>	627
5	Châtillon-en-Michaille	37,7 km <sup>2</sup>	3134
6	Confort	11,3 km <sup>2</sup>	539
7	Giron	9,4 km <sup>2</sup>	166
8	Injoux-Génissiat	29,5 km <sup>2</sup>	1102
9	Lancrans	9,6 km <sup>2</sup>	1046
10	Lhôpital	3,8 km <sup>2</sup>	56
11	Montanges	13,6 km <sup>2</sup>	327
12	Plagne	6 km <sup>2</sup>	139
13	Saint-Germain-de-Joux	11,4 km <sup>2</sup>	477
14	Surjoux	4,3 km <sup>2</sup>	77
15	Villes	9 km <sup>2</sup>	374
TOTAL		225,3 km <sup>2</sup>	20 886





# 01

## Un territoire, une organisation institutionnelle

### LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

*Le regroupement de 15 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire, et d'offrir un même service rendu à la population, sur l'ensemble du territoire, de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La Communauté de Communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est à dire qu'une partie des taxes d'habitations, taxes foncières, taxes foncières non bâti, cotisation financière des entreprises, prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome. La CCPB perçoit également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'Etat.*

#### 1/ LE PRESIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il prépare et exécute les délibérations du conseil de communauté. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est le chef des services de la communauté et la représente en justice.

#### 2/ LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est administrée par un conseil de communauté, composé de 48 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants représentant les 15 communes de la CCPB.

#### 3/ LE BUREAU DE COMMUNAUTE

Le bureau de communauté, en plus du Président et des 10 Vice-présidents, est composé de 9 autres conseillers communautaires.

#### 4/ LES COMMISSIONS

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers avant leur présentation en bureau ou conseil de communauté. Sous l'impulsion d'un Vice-président, elles proposent et élaborent des projets avec les ressources disponibles et les réglementations en vigueur.

#### 11 Commissions thématiques :

- Relations transfrontalières
- Infrastructures, gestion des équipements
- Développement touristique, entretien et gestion des sites
- Développement économique, emploi / formation,
- Déchets ménagers et gestion des déchetteries
- Aménagement du territoire
- Etude des nouvelles compétences
- Seniors et santé
- Finances
- Agriculture, forêt, espaces naturels
- Politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion, services à la population

# L'organisation communautaire

L'élection des conseillers communautaires a lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. L'article L.273-3 du Code électoral dispose en effet que « les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L.227 ».

## → Le Président



**Patrick PERREARD**  
Président

## → Les 10 Vice-présidents



**Régis PETIT,**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**

délégué aux relations avec les partenaires institutionnels, suivi des contrats de développement et relations transfrontalières



**Albert COCHET,**  
**Vice-président**

délégué aux infrastructures, nouveaux équipements et gestion des équipements



**Jean-Pierre FILLION,**  
**Vice-président**

délégué au développement touristique, entretien et gestion des sites



**Françoise DUCRET,**  
**Vice-présidente**

déléguée au développement économique, emploi-formation, économie sociale & solidaire



**Serge RONZON,**  
**Vice-président**

délégué aux déchets ménagers et à la gestion des déchetteries



**Gilles THOMASSET,**  
**Vice-président**

délégué à l'aménagement du territoire et de l'espace, et à l'urbanisme



**Henri CALDAIROU,**  
**Vice-président**

délégué à l'étude des nouvelles compétences, à la CLETC et à la politique en faveur des services communs



**Gilles MARCON,**  
**Vice-président**

délégué à la gestion financière, au CLIC et à la santé



**Jean-Marc BEAUQUIS,**  
**Vice-président**

délégué à l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, au suivi des travaux et des chantiers et représentations extérieures



**Jacqueline MENU,**  
**Vice-présidente**

déléguée à la politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion et services à la population

# Le nouveau conseil de commun-



## Bellegarde-sur-Valserine :

Régis PETIT (8)  
Isabelle DE OLIVEIRA (4)  
Jean-Pierre FILLION (27)  
Odile GIBERNON (30)  
Bernard MARANDET (45)  
Jacqueline MENU (14)  
Jean-Paul PICARD (48)  
Fabienne MONOD (7)  
Serge RONZON (2)  
Lydiane BENAYON (13)  
Yves RETHOUZE (absent photo)  
Marie-Antoinette MOUREAUX (6)  
Mourad BELLAMMOU (47)  
Marie-Françoise GONNET (17)  
Jacques DECORME (1)  
Jean-Sébastien BLOCH (18)  
Sonia RAYMOND (49)

## Billiat :

Jean-Marc BEAUQUIS (22)  
Jean-Claude BOUDSOCQ (11)

## Champfromier :

Gilles FAVRE (28)  
Daniel DUCRET (31)  
Michel DE SOUZA (Président sortant) (24)

## Chanay :

Henri CALDAIROU (15)  
Yvon BACHELET (3)

## Châtillon-en-Michaille :

Patrick PERREARD (9)  
Florence PONCET (43)  
Gilles MARCON (44)  
Anne-Marie CHAZARENC (26)  
Jean-Pierre GABUT (41)  
Céline ECUYER (10)  
Frédéric TOURNIER (42)

## Confort :

Michel JERDELET (25)  
Daniel BRIQUE (46)

## Giron :

Eric TARPIN-LYONNET (29)  
Suppléant : Jean-Jacques HUMBERT  
(absent photo)



# - auté et son président sortant



## **Injoux-Génissiat :**

Albert COCHET (36)  
Edith BRUNET (34)  
Joël PRUDHOMME (40)  
Christiane ZAGAGNONI (37)

## **Lancrans :**

Christophe MAYET (50)  
Françoise DUCRET (51)  
Christian DECHELETTE ( 16)  
Bernard DUBUISSON (23)

## **Lhopital :**

Frédéric MALFAIT (38)  
Suppléant : Jacques NOE (39)

## **Montanges :**

Daniel PATUEL (21)  
Suppléant : Pierre EVRARD  
(absent photo)

## **Plagne :**

Gustave MICHEL (19)  
Suppléant : Philippe DINOCHÉAU  
(absent photo)

## **Saint-Germain-de-Joux :**

Gilles THOMASSET (20)  
Rosemarie GERMAIN (12)

## **Surjoux :**

Jean-Michel ROLLET (35)  
Suppléant : Rose MAGLIOCCA-MEDICO (5)

## **Villes :**

Guy SUSINI (33)  
Suppléant : Daniel LOMBARDI (32)



# 01

## Un territoire, une organisation institutionnelle

### LES COMPÉTENCES DE LA CCPB

*Les communes membres de la communauté de communes forment l'espace communautaire. La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un périmètre de solidarité, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences définies dans les statuts.*

#### 1/ LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire (SCOT, CDDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes en lien avec l'ARC Syndicat Mixte),
- Action de développement économique et touristique (Parc d'Activité des Etournelles et de Vouvray, pépinière d'entreprises, aménagement de sites ou équipements touristiques d'intérêt communautaire),
- Politique du logement et cadre de vie (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat),
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements et services (centre aquatique Valséo, Maison de l'Emploi de l'Economie et de la Formation),

#### 2/ LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion d'un réseau de déchetteries, réhabilitation des espaces agricoles et forestiers),
- Action sociale d'intérêt communautaire (animation et gestion du CLIC, conduite et réalisation de chantiers d'activité et d'utilité sociales / partenariat avec EIIA),
- Services à la population (Gestion de la fourrière animale intercommunale, participation au fonctionnement de la Maison d'accès au droit de Nantua).

---

**48**  
conseillers de  
communauté  
titulaires

---

**6**  
conseillers de  
communauté  
suppléants

---

**10**  
vice-présidents

# Les commissions

## RELATIONS

### TRANSFRONTALIÈRES

Régis PETIT (VP)  
Marie-Antoinette MOUREAUX  
Céline ECUYER  
Henri CALDAIROU  
Christophe MAYET  
Gilles THOMASSET  
Rose-Marie GERMAIN

### INFRASTRUCTURES, GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Albert COCHET (VP)  
Jean-Paul PICARD  
Mourad BELLAMMOU  
Jacques DECORME  
Jean-Sébastien BLOCH  
Anne-Marie CHAZARENC  
Jean-Claude BOUDSOCQ  
Bernard DUBUISSON  
Rose-Marie GERMAIN

### DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Jean-Pierre FILLION (VP)  
Fabienne MONOD  
Marie-Françoise GONNET  
Odile GIBERNON  
Daniel DUCRET  
Yvon BACHELET  
Florence PONCET  
Anne-Marie CHAZARENC  
Eric TARPIN-LYONNET  
Joël PRUDHOMME  
Daniel PATUEL  
Gustave MICHEL  
Jean-Michel ROLLET

### DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI FORMATION

Françoise DUCRET (VP)  
Jacques DECORME  
Bernard MARANDET  
Isabelle DE OLIVEIRA  
Sonia RAYMOND  
Frédéric TOURNIER  
Christophe MAYET  
Christian DECHELETTE

## DECHETS MENAGERS ET GESTION DES DÉCHETTERIES

Serge RONZON (VP)  
Jean-Paul PICARD  
Anne-Marie CHAZARENC  
Joël PRUDHOMME  
Frédéric MALFAIT  
Philippe DINOCHÉAU  
Guy SUSINI

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ESPACE

Gilles THOMASSET (VP)  
Bernard MARANDET  
Marie-Antoinette MOUREAUX  
Sonia RAYMOND  
Jean-Claude BOUDSOCQ  
Daniel DUCRET  
Jean-Pierre GABUT  
Edith BRUNET  
Pierre EVRARD  
Guy SUSINI

### ÉTUDES DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Henri CALDAIROU (VP)  
Yves RETHOUZE  
Jean-Marc BEAUQUIS  
Daniel DUCRET  
Florence PONCET  
Michel JERDELET  
Jean-Jacques HUMBERT  
Christiane ZAGAGNONI  
Christophe MAYET  
Frédéric MALFAIT  
Daniel PATUEL  
Gustave MICHEL  
Gilles THOMASSET  
Jean-Michel ROLLET  
Guy SUSINI

## FINANCES

Gilles MARCON (VP)  
Yves RETHOUZE  
Daniel DUCRET  
Florence PONCET  
Rose-Marie GERMAIN

## SENIORS ET SANTÉ

Gilles MARCON (VP)  
Lydiane BENAYON  
Gilles FAVRE  
Céline ECUYER

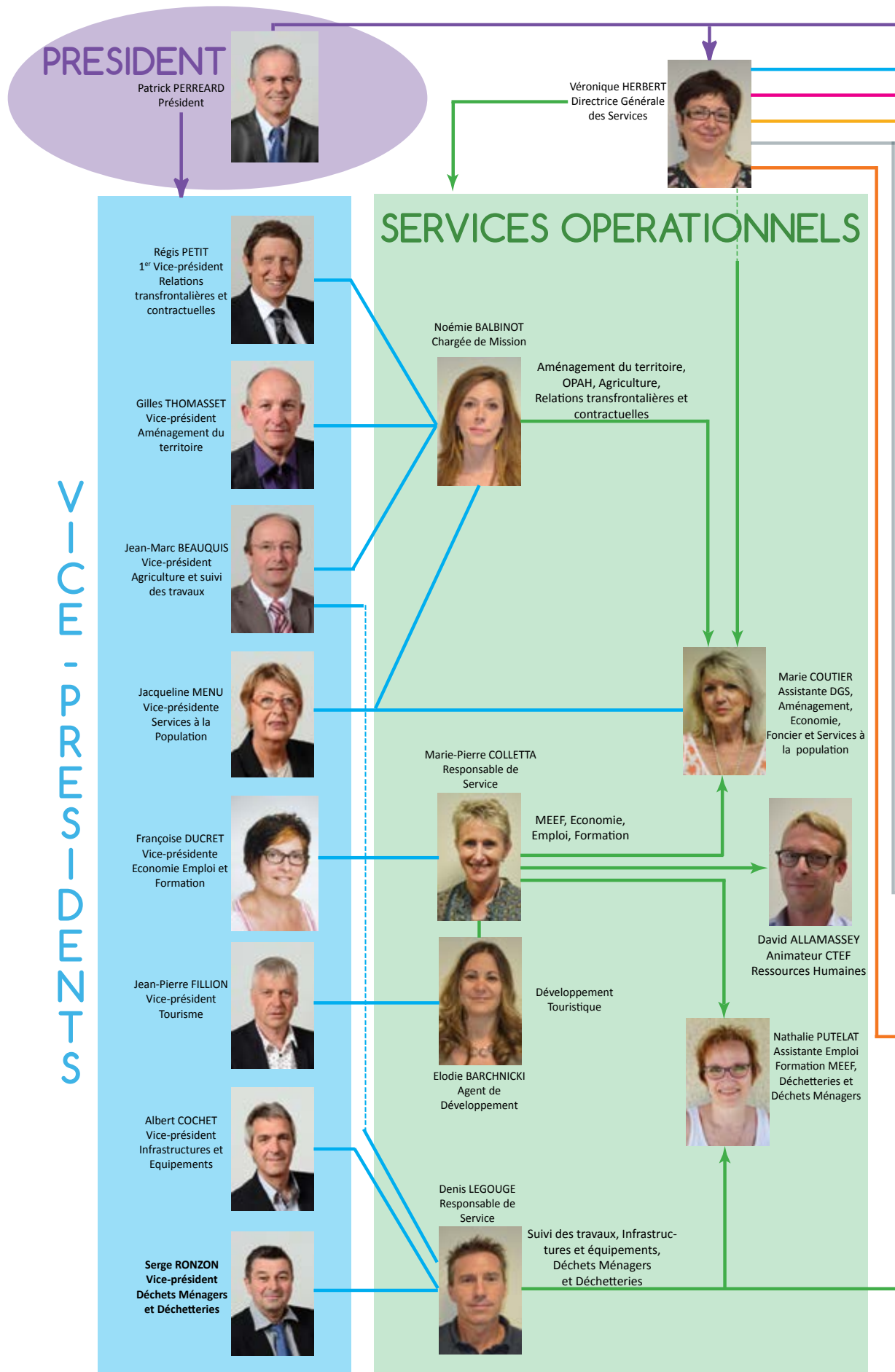
### AGRICULTURE, FORÊT, ESPACES NATURELS

Jean-Marc BEAUQUIS (VP)  
Jean-Claude BOUDSOCQ  
Jean-Pierre GABUT  
Michel JERDELET  
Bernard DUBUISSON  
Gustave MICHEL

### POLITIQUE DU LOGEMENT, CADRE DE VIE, ACTIONS D'INSERTION, SERVICES A LA POPULATION

Jacqueline MENU (VP)  
Marie-Françoise GONNET  
Bernard MARANDET  
Marie-Antoinette MOUREAUX  
Jean-Sébastien BLOCH  
Yvon BACHELET  
Anne-Marie CHAZARENC  
Daniel BRIQUE  
Christiane ZAGAGNONI  
Frédéric MALFAIT  
Jean-Michel ROLLET

# L'organigramme des services de la CCPB



Recrutement 2014 : David ALLAMASSEY (août 2014)

Départ 2014 : Nicolas JACQUIOD (décembre 2014)

## VICE - PRESIDENTS

Henri CALDAIROU  
Vice-président  
Nouvelles  
compétences,  
services communs



Gilles MARCON  
Vice-président  
Finances  
CLIC  
Santé



ORGANIGRAMME  
CCPB  
SEPTEMBRE 2014



## SERVICES FONCTIONNELS

Evelyne DE BARROS  
Responsable de  
Service



Finances et  
Comptabilité

Annick DRUESNE  
Ressources  
Humaines Achats et  
Assurances



Denis RAQUIN  
Travaux des  
Assemblée



Elodie BARCHNICKI  
Agent de  
Développement  
Communication



Nicolas JACQUIOD  
Chargé de Mission  
SIG et Informatique



## SERVICE SENIORS ET SANTE - CLIC

Hélène ANTOINE  
Responsable  
Service Seniors et  
Santé,  
Coordinatrice du CLIC



Séverine AS  
Assistante de  
Coordination



## MARCHES PUBLICS

Bruno FISSON  
Responsable



## DECHETTERIES

Sylvain ZALIVADMI  
Gardien Déchetterie  
et Coordination



Stéphane CURTENAZ  
Gardien  
Déchetterie



François CLEMENT  
Gardien  
Déchetterie



Jean-Maxime BALLOFFET  
Gardien  
Déchetterie



Patrick CLAUDIN  
Remplaçant  
Déchetterie



# Le fonctionnement de l'instance communautaire

Le Conseil de communauté se réunit, en moyenne toutes les 8 semaines, lors de sessions tenues, tour à tour, dans chaque commune membre afin de marquer l'appartenance de chacune au sein de la communauté. Ainsi, cette année, les conseils se sont déroulés successivement à Châtillon-en-Michaille (3 fois), Bellegarde-sur-Valserine (2 fois), Villes, Champfromier et Injoux-Génissiat.

## Activité du Conseil de communauté au cours de ses 8 séances

### Délibérations prises par le Conseil au cours de l'année 2014 :

#### 01 - Organisation Institutionnelle

- Election du Président de la Communauté de Communes
- Fixation du nombre de Vice-présidents et élections des 10 Vice-présidents
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la communauté de communes et Remboursement de frais destinés à indemniser les dépenses exposées par les élus pendant leur mandat
- Election des 9 autres membres du bureau de communauté
- Délégations d'attribution accordées par le conseil de communauté au bureau de communauté et au Président
- Désignation des membres de la CAO et des membres de la COP
- Institution et formation des commissions thématiques
- Election membres représentants pour le SIFPAGE (4T + 4S), à l'EPF (2T + 2S), au SMETD (1T + 1S), à l'ARC-SM (3T + 3S), au PNRHJ (4T + 4S), à l'ADE (3T + 1S), des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry (1T + 1S), de l'Office de Tourisme de Bellegarde (2T + 2S), SEMA (1T + 1S), Arche de Noé (2T + 2S), à l'EIJA (2T + 2S), du CAUE (1T + 1S), à la MARPA de Champfromier (1T + 1S), du Centre hospitalier Annecy-Genève - CHANGE (1T)
- Approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes

#### 02 - Relations Transfrontalières

- Motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Bellegarde - Crozet
- Transfert du modèle multimodal transfrontalier au Département de la Haute-Savoie - Répartition entre les membres de l'actif et du passif au prorata des participations

#### 03 - Infrastructures et Equipements

- Centre aquatique intercommunal ValséO : Exonération des pénalités de retard de chantier aux entreprises concernées, Avenant N°3 au contrat de délégation de service public avec la société Vert Marine, Avenant n°4 au contrat de délégation de service public avec la société Vert Marine pour sa gestion et son exploitation

#### 04 - Développement Touristique

- Adoption du Schéma de développement touristique

#### 05 - Développement Economique

- Pépinière d'entreprises du PAE des Etournelles : convention à intervenir avec la société Ycone
- Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2013
- PAE Etournelles : acquisition d'un ensemble immobilier à vocation économique 195 rue Santos-Dumont à Châtillon-en-Michaille

#### 06 - Déchets Ménagers

- Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la CCPB – Marché complémentaire avec la société ONYX ARA
- Attribution des marchés pour la gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2013
- Gestion des DM : avenant au marché de collecte des DM

#### 07 - Aménagement du Territoire

- Renouvellement de la convention « Construire une ressource forestière pour l'avenir »

#### 09 - Finances

- Débat d'orientations budgétaires 2014, Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2013 des budgets de la CCPB et Affectation des résultats de l'exercice 2013
- Vote des taux de la fiscalité directe locale « additionnelle » et vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Vote des Budgets Primitifs 2014
- Exonération des locaux industriels et commerciaux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2015
- Décision modificative n° 3 du budget général, Décision modificative n° 2 du budget annexe déchets ménagers
- Régie d'avance – Avis pour remise gracieuse et apurements des déficits

#### 12 - Services à la Population

- Habitat : Avenant n° 2 à la convention OPAH-RU

**50**  
délibérations  
adoptées

# Le fonctionnement de l'instance communautaire

*Le Bureau de communauté exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de communauté. C'est une instance d'examen et d'arbitrage des projets. Il se réunit régulièrement pour préparer et instruire les dossiers qui seront soumis au vote du conseil de communauté.*

## Activité du Bureau de communauté au cours de ses 8 séances

### Décisions prises par le Bureau lors de l'année 2014 :

#### 01 - Organisation Institutionnelle

- Marchés publics : renouvellement de la convention de groupement de commandes pour la gestion de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics
- Ressources humaines : convention de mise à disposition d'agents de la CCPB pour le remplacement de la secrétaire de mairie de la commune de Chanay
- Formation des élus communautaires
- Gestion des ressources humaines : adaptation du tableau des emplois permanents à temps complet et non complet

#### 03 - Infrastructures et équipements

- Centre aquatique intercommunal : modification de la grille tarifaire, convention tripartite avec le lycée Saint-Exupéry et Vert Marine
- Allocation d'une aide financière au Cercle des Nageurs de Bellegarde-sur-Valserine

#### 04 - Développement Touristique

- Bail commercial entre Mme BERNARD et la CCPB - 13 rue de la République à 01200 Bellegarde-sur-Valserine - siège de l'OT
- Convention avec l'office de tourisme de Bellegarde et sa Région et pour l'occupation des locaux rue de la République
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du programme d'aménagements et de développement d'itinéraires de randonnée de la CCPB

#### 05 - Développement Economique

- Admission en non-valeur - entreprise Orest
- Projet d'acquisition d'immobilier d'entreprise
- Réévaluation de la provision pour charges pour la Pépinière d'entreprises
- Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour le poste d'animation RH
- Engagement du projet de bâtiment-relais (Sonimat)
- Demande de subvention pour le Forum de l'Emploi
- Demandes de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de signalétique sur la PAE des Etournelles
- Bâtiment situé 1 rue Clément Ader : principe de bail et fixation du loyer
- Etablissement public foncier de l'Ain : validation des opportunités pour l'année 2015
- Convention tripartite entre l'Agence de développement économique du Pays de Gex et du Pays Bellegardien et la CCPG
- MEEF : renouvellement de la charte partenariale et des conventions-type de partenariat et de mise à disposition
- Parc d'activité des Etournelles : Construction d'un bâtiment relais - demandes de participations financières
- PAE des Etournelles : Acquisition d'un bâtiment à vocation économique situé 195 rue Santos-Dumont à Châtillon-en-Michaille : demande de participation financière auprès de l'Etat

#### 06 - Déchets Ménagers

- Demande de subvention au Conseil Général de l'Ain pour la construction du quai de transfert dans le cadre de la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte
- Attribution du marché «aménagement du quai de transfert»
- Convention avec la ville de Bellegarde pour le rejet des eaux du quai de transfert à Arlod
- Convention entre la CCPB et l'éco-organisme Eco-TLC pour la récupération et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures
- Convention entre le SIFAGE et l'éco-organisme Eco-Mobilier pour la récupération de meubles dans les déchetteries de la CCPB
- Collecte sélective en porte à porte : demande de participation financière
- Demandes de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux sur le chemin des berges de la Valserine et l'aménagement de vidéo-protection dans les déchetteries, le site d'Arlod et la pépinière d'entreprises

## 07 - Aménagement du Territoire

- Convention avec la CCHB dans le cadre du dispositif « Construire une ressource forestière pour l'avenir »
- Avis de compatibilité avec le SCOT pour le projet de révision du POS en PLU arrêté de la commune de Confort par délibération du 10 juin 2014
- Acquisition et aménagement d'un ensemble immobilier futur siège de la CCPB - demande de participation financière auprès du Conseil Général
- EPF de l'Ain : programme complémentaire d'acquisitions foncières 2014

## 08 - Nouvelles compétences / Mutualisation

- Convention avec la commune de Champfromier pour la mise à disposition de personnel pour la mise en page du bulletin municipal

## 09 - Finances

- Fonds de concours : Attribution d'une aide financière à la Commune de Bellegarde-sur-Valserine pour les travaux d'aménagement des espaces publics entre le carrefour avenue de la Gare / rue Lafayette et la place Gambetta; Attribution d'une aide financière à la Commune de Plagne pour les travaux d'amélioration du chemin du Bis, Attribution d'une aide financière à la Commune de L'hôpital Giron et Plagne,
- Décision modificative n°1 du Budget Général,
- Décision modificative n°2 du Budget Général,
- Allocation de l'indemnité de conseil du Trésorier
- Décision modificative n°1 du budget des déchets ménagers
- Demande de subvention de l'association «Du côté de chez elles»
- Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour le poste d'animation Ressources humaines
- Allocation d'aide financière au titre de la Politique Partenariale Relationnelle et de Communication à l'association Cap sur handicap
- Décision modificative n°4 du Budget Général

## 11 - Agriculture

- Projet de maraichage
- Convention de portage du Projet agro-environnemental et climatique avec la SEMA

## 12 - Services à la Population

- Attribution de subvention dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) (4 décisions)
- Convention avec le Conseil général de l'Ain et le GIE «Epav'Service» pour l'enlèvement des épaves automobiles du territoire
- Convention avec l'association EIJA
- Convention avec l'association Arche de Noé pour l'activité de fourrière animale intercommunale (2 décisions)
- Fourrière animale : mise à disposition d'un terrain par la Ville de Bellegarde-sur-Valserine







# 02

**Relations transfrontalières** Vice-président : Régis PETIT

## L'ARC SYNDICAT MIXTE

### Un acteur majeur de la coopération transfrontalière

Le 11 juin 2014, succédant à Robert Borrel, Jean Denais Maire de Thonon-les-Bains, auparavant Vice-Président de l'ARC en charge notamment des Finances et du Personnel, a été élu à la Présidence. Il s'est vu confier par l'assemblée un mandat de deux ans.

Cinq mois après son installation, les élus de l'ARC ont défini les priorités du mandat selon 4 axes majeurs :

- **la mobilité**, à travers la recherche de cofinancements aux infrastructures de transport, l'élaboration d'un schéma de transport propre au Genevois français (Plan de Déplacements

Urbains) et un soutien aux nouveaux usages (autopartage, services P + R, covoiturage, etc.).

- **l'aménagement du territoire et la transition énergétique**, par l'approfondissement notamment de la démarche interSCOT déjà engagée en 2013; l'InterSCOT, « lieu » d'échange privilégié et de coordination des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace.

- **le développement économique** avec la mise en œuvre de la démarche « éco-cité », la mobilisation des acteurs du développement et la mise

en cohérence des politiques d'aménagement commercial, le commerce restant, en effet, un motif de concurrence entre les territoires membres de l'ARC.

- **l'identité territoriale** passant par une stratégie de communication adaptée pour révéler les réalités du Grand Genève, doit communiquer sur les réalisations et poursuivre l'appui aux projets vecteurs d'identité.

## LES DELEGUES

» **Titulaires** : Régis PETIT, Christophe MAYET, Marie-Antoinette MOUREAUX

» **Suppléants** : Gilles THOMASSET, Henri CALDAIROU, Rose-Marie GERMAIN

*Légende Photo :*

*Le Bureau de l'ARC est élu à chaque renouvellement par le Comité syndical. Il est composé d'un président, de 9 vice-présidents et de 20 membres. Régis PETIT (Bellegarde) est Vice-Président, Christophe MAYET (Lancrans) est membre du Bureau et Marie-Antoinette MOUREAUX (Bellegarde) font partie du Conseil syndical.*

*Henri CALDAIROU (Chanay), Rose-Marie GERMAIN et Gilles THOMASSET (Saint-Germain-de-Joux) sont suppléants.*

# 03

**Infrastructures et équipements** Vice-président : **Albert COCHET**

## VALSÉO Centre aquatique intercommunal

Le 8 novembre 2012, le Centre Aquatique Communautaire Valséo a ouvert ses portes au public. 132 973 passages, c'est le bilan des fréquentations de la première année d'exploitation de Valséo, confiée en délégation de service public à la société VERT MARINE. Sur l'année 2014, 131 075 passages ont été relevés. 236 abonnés à l'école de natation dont 206 enfants et 29 adultes, 564 cartes famille.

### 1/ LA FREQUENTATION

LES FAMILLES	NOMBRE DE PASSAGES	Comparatif 2013 / 2014	LES PASS	NOMBRE DE PASS	Comparatif 2013 / 2014
Public piscine	51 005	-5,60%	Aquatique	133	34,40%
Scolaires	23 392	-21,90%	Matin	43	37,20%
Activités	28 943	16,80%	Aquaforme	22	4,40%
Forme	16 359	4,60%	Wellness	287	-3,10%
Association / Club	11 376	13,60%	Liberté	301	13%

### 2/ LE CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

LES FAMILLES	CA 2013	CA 2014	Comparatif 2013 / 2014
Piscine	240 777,15 €	233 685,95 €	-2,95%
Scolaires	88 340 €	73 090,89 €	-17,26%
Activités	279 291,65 €	309 532,40 €	10,83%
Forme	169 545,70 €	178 846,70 €	5,49%
Association / Club	32 722,50 €	56 249,35 €	71,90%
Divers	5 680,57 €	9 764,56 €	71,89%
<b>TOTAL CA</b>	<b>816 357,57 €</b>	<b>861 169,85€</b>	<b>5,49%</b>

## LES CHIFFRES CLES

### EN 2014 :

- » 861 169,85 € TTC de Chiffre d'affaires
- » 131 075 entrées sur l'année 2014
- » 23 392 passages scolaires en 2014



# 04

**Développement touristique** Vice-président : **Jean-Pierre FILLION**

## ACTIONS 2014

### L'office de tourisme, les travaux sur les sentiers.

#### 1/ CCPB ET OFFICE DE TOURISME

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien et l'Office de Tourisme de Bellegarde et sa Région ont signé en 2014 une convention de partenariat.

En effet, dans le cadre de ses attributions en matière de développement et promotion du tourisme, la CCPB a défini ses relations avec l'office de tourisme sur lequel elle s'appuie pour conduire sur le terrain les missions suivantes :

- » La gestion des locaux mis à la disposition de l'office de tourisme,
- » La gestion du personnel d'accueil de l'office de tourisme,
- » L'accueil et l'information des

touristes et des visiteurs,

» La promotion et l'animation touristiques,

» La coordination et le développement des activités touristiques existantes et du réseau des partenaires en liaison avec les services de la CCPB,

» La mise en valeur des sites et des aménagements touristiques, en liaison avec les services de la CCPB,

» Vers une démarche de qualité

#### 2/ PARTENARIAT ENTRE LA CCPB ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Après un partenariat de plus de 10 ans entre la CCPG et la CCPB, la convention de mise à disposition

du service randonnée de la CCPG au profit de la CCPB est renouvelée pour toute la durée du présent mandat.

Cette convention concerne la coordination du programme d'aménagements et de développement d'itinéraires de randonnée de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, les différentes prestations portant sur l'inventaire annuel des besoins et des aménagements à entreprendre, la prise en charge de l'accompagnement des projets, l'élaboration des plans de financement, les relations entre les partenaires institutionnels, les communes, les propriétaires, les exploitants et les associations ainsi que la maintenance des équipements.

## LES CHIFFRES CLES

#### EN 2014 :

- » **377 637 € dépenses pour le Tourisme en fonctionnement et investissement**
- » **19 428 € dépenses pour la Mise à disposition service randonnée CCPG + Matériel**
- » **119 786 € dépenses pour les travaux sur le sentier des Pertes de la Valserine**

# Le schéma de développement touristique

L'élaboration d'un Schéma de Développement Touristique et de Loisirs a été confiée au bureau d'études Traces TPI en 2013. Ce schéma a pour objectif de doter le territoire d'un cadre de référence stratégique afin d'inscrire les actions touristiques du Pays Bellegardien dans la durée. Ce document doit également donner un cadre commun d'intervention à tous les acteurs touristiques (privés et publics) du territoire.

Le schéma comprend un diagnostic du territoire (forces et faiblesses) et définit une stratégie touristique (positionnement et axes de développement à privilégier) ainsi qu'un plan d'actions sur 6 ans (2015-2020). Le rapport final a fait l'objet d'une présentation préalable aux conseillers de communauté qui ont validé le diagnostic et retenu le scénario le plus ambitieux : Devenir une station touristique de séjours.

Les élus ont validé 3 axes jugés prioritaires pour démarrer la phase de mise en œuvre du schéma :

## **Axe 1 : Mettre en place une stratégie marketing de promotion touristique du territoire**

Fiche-action 1.1 : Décliner le positionnement «Grandeur Nature» dans le cadre d'une charte graphique ;

Fiche-action 1.2 : Se doter d'un plan de communication et de promotion ;

Fiche-action 1.3 : Faire émerger un événementiel touristique.

## **Axe 6 : Qualifier et maintenir la qualité des sites et des itinéraires d'intérêt touristique**

Fiche-action 6.15 : Qualifier une gamme d'itinéraires « Grandeur Nature » (avec différents thèmes notamment tourisme industriel

avec le sentier des berges du Rhône reliant le CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique) du SIDEFAGE au barrage de Génissiat ; la ViaRhôna etc...

Fiche-action 6.16 : Sécuriser et équiper les sites de visite.

## **Axe 2 : Développer des pôles d'attractivité touristique pour le territoire**

Fiche-action 2.4 : Relancer de manière durable et progressive le site de dinoplagne® ;

Fiche-action 2.5 : Réussir l'implantation et la mise en tourisme du Village des Alpes ;

Fiche-action 2.6 : Structurer une offre «outdoor» en prenant appui sur les 3 sites Giron-Menthières-Retord.



» Les Marmites de Géant à Saint-Germain-de-Joux

# 05

**Développement économique**

**Vice-présidente : Françoise DUCRET**

## ACTIONS 2014

### Parc d'activité, Pépinière d'entreprises, Affaires foncières

*La Communauté de Communes, est propriétaire et gestionnaire du Parc d'Activité Economique des Etournelles à Chatillon en Michaille, et de sa Pépinière d'entreprises.*

#### **1/ PARC D'ACTIVITE DES ETOURNELLES :**

La commercialisation des terrains se poursuit : plus aucun lot de disponible sur la 1<sup>ère</sup> tranche. Sur l'extension :

↳ 1 lot vendu : le n° 14 à un huissier de justice (salle des ventes)

↳ 1 permis de construire délivré : lot n° 12 (commercialisation de cosmétiques bio)

↳ 1 compromis de vente signé : lot n° 17 (chauffage – plomberie – ENR)

↳ 1 réservation : lots n°1-2-3 : solutions de soudure et découpe industrielle.

#### **2/ PEPINIERE D'ENTREPRISES :**

Cet équipement est doté de 8 ateliers de 165 m<sup>2</sup> chacun et permet l'accueil de créateurs d'entreprises.

Une convention d'occupation précaire de 23 mois est signée entre les parties, après avis de la commission sur les candidatures

présentées. Le taux de remplissage en 2014 est de 50 %.

#### **3/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES**

*Service Général :*

- **Acquisition en date du 26 septembre 2014**, de la SCI QUATUOR, 16 avenue Maréchal Leclerc, 01200 Bellegarde-sur-Valserine, d'un tènement immobilier à usage industriel, sis sur le territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine, 1 rue Clément Ader, comprenant un bâtiment composé de bureaux et d'ateliers, d'une surface de 768m<sup>2</sup>, édifié sur un terrain cadastré AB 204, lieudit «Grosse Pierre», d'une contenance de 2 650 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de : 400000€HT.

*Service annexe du Parc d'Activité des Etournelles :*

- **Vente en date du 16 décembre 2014**, à la SCI ANGEL, 24 rue de la République, 01200 Bellegarde-sur-Valserine, d'une parcelle de terrain à bâtir,

cadastrée sous le n° 261 de la section AI, lieudit «Au Fay», d'une contenance de 2 442 m<sup>2</sup>, constituant le lot n° 14 du lotissement dénommé «PAE des Etournelles II», moyennant le prix de : 61 504 € HT.

#### **4/ ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN**

La Communauté de Communes adhère à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) qui a pour mission de constituer une réserve foncière pour le compte des groupements de communes ou des communes afin d'aider les collectivités locales à préserver leur développement et leur faciliter la maîtrise du foncier nécessaire à leurs opérations.

Aux termes d'un portage pouvant aller de 4 à 10 ans, les biens feront l'objet d'une rétrocession.

Les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Confort et Lancrans ont présenté des dossiers au titre des opportunités du programme des acquisitions foncières à réaliser en 2015.

La mission du pôle développement économique de la communauté de communes est de mettre à disposition des entreprises, les conditions nécessaires à leur développement pour assurer le maintien et favoriser le développement de l'emploi. Aussi, la CCPB accompagne l'entreprise SONIMAT via la construction d'un bâtiment relais, et s'est également portée acquéreur d'un local rue Clément Ader à Châtillon-en-Michaille.

## LE BÂTIMENT RELAIS SONIMAT

La société SONIMAT ULTRASONS (SAS au capital de 330 K€) est une filiale du groupe EUROPE TECHNOLOGIES, dont le Président Directeur Général est Patrick CHEPPE, et le Directeur Général, Éric VIOLLEAU. Son siège social du groupe est à Nantes (44), avec deux sites de production SONIMAT à Lençloître (86), et Châtillon-en-Michaille.

Cette société conçoit et réalise des machines robotisées pour la soudure plastique, tranchage alimentaire, scellage packaging, soudure et découpe de textile tissé ou intissé, découpe et soudure composite.

Sa clientèle est établie dans différents secteurs d'activités :

aéronautique, agroalimentaire, automobile, cosmétique, électronique, énergie médicale, plasturgie, textile... Pour elle, SONIMAT innove régulièrement pour concevoir ses produits et ses procédés.

Installée à la pépinière d'entreprise depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012 dans un atelier de 360 m<sup>2</sup>, cette entreprise recherchait un terrain pour s'implanter durablement sur notre territoire et construire un bâtiment de production d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface.

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien dans le cadre de sa compétence développement économique a décidé d'accompagner cette entreprise.

Un bâtiment sera construit par la collectivité sur les parcelles 1,2 et 3 du Parc d'activité des Etournelles, propriété de la CCPB, d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel de l'opération au stade de l'avant-projet sommaire est de 1 135 452€ HT qui sera réajusté en fonction du résultat de la consultation.

Cette opération sera financée, à sa mise en place, par une demande de participation financière du Conseil Général à hauteur de 30% et un emprunt pris par la CCPB à taux fixe correspondant aux 70% restants.



## Le LOCAL rue Clément ADER

Par décision de bureau N°14- DB009, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a décidé de se porter acquéreur d'un tènement immobilier situé 1 rue Clément Ader sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine.

Cette acquisition a été faite pour répondre à la demande croissante des entreprises.

Ce bâtiment à usage industriel d'une surface de 768 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2 650 m<sup>2</sup> avec parking, sera mis sur le marché en location encadré par un bail commercial, pour sa totalité ou en partie, à un prix de 3.20€ le m<sup>2</sup> par mois ou de 38.40€ le m<sup>2</sup> par an, révisable à l'expiration de chaque période triennale.





**Emploi et formation** Vice-présidente : **Françoise DUCRET**

## ACTIONS 2014

### Le Forum de l'Emploi

*La 4<sup>ème</sup> édition du Forum de l'Emploi, portée par la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF), a été organisée sur la commune de Châtillon-en-Michaille, dans sa salle des fêtes et son annexe.*

L'objectif de cette manifestation est de pouvoir recruter des candidats en direct, valoriser l'image des entreprises au travers d'une manifestation regroupant les différents acteurs du monde économique, de la formation et des institutionnels et aussi informer sur la création d'entreprise.

Le forum a rencontré, comme les années précédentes, un franc succès !

Les principaux organisateurs, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, Pôle Emploi, la Mission Locale, ont su répondre aux attentes des entreprises et des demandeurs d'emploi grâce à cette manifestation.



## LES CHIFFRES CLES

### LE FORUM DE L'EMPLOI EN 2014 :

- » **43** Etablissements représentés dont **27** entreprises, **17** organismes de formation ou institutions
- » **807** visiteurs enregistrés sur la journée entière
- » **363** offres d'emploi présentées (**126** dans le Haut-Bugey, **237** dans le Pays Bellegardien et le Pays de Gex)
- » **21** postes pourvus en CDI, **9** en CDD de plus de 6 mois, **9** en CDD de moins de 6 mois, **12** en mission intérim, **3** créations d'entreprise, **5** départs en formation

# LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'ECONOMIE ET DE LA FORMATION

## Reconduction de la Charte partenariale

Le 19 décembre 2014 : La 3<sup>ème</sup> «Charte d'engagement et de progrès», mise en place pour le développement de la MEEF a été signée par les partenaires suivants : Agence de Développement Economique, Mission Locale, Pôle Emploi et la Direccte.

### Principes, objectifs et missions de la MEEF :

- La MEEF, structure partenariale qui fonctionne sur la base de la compétence «développement économique et emploi», inscrite dans les statuts de la CCPB et sur les moyens apportés par les institutions partenaires dans le cadre de leurs offres de service,
- Chaque institution partenaire conserve sa pleine identité et autonomie de son action dans le respect des cadres fixés par la présente charte,
- La MEEF n'a pas fait l'objet d'une demande de labellisation mais ses

missions sont proches,

- La MEEF contribue à la coordination des actions du service public de l'emploi et participe à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi. Elle est en lien avec les entreprises, les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les branches professionnelles, et contribue au développement d'une GPEC.

### Organisation du partenariat :

- Les partenaires associés permanents : ADE, PÔLE EMPLOI et la MISSION LOCALE qui sont

signataires de la charte et de conventions annuelles de partenariat,

- Les partenaires institutionnels: l'Etat par l'intermédiaire de la DIRECCTE,
- Les partenaires associés non-permanents : Cap Emploi, la CARSAT, Terralingua, les éventuelles cellules de reclassement, les structures d'insertion par l'activité économique, les chambres consulaires (CCI et Chambre des métiers), les acteurs économiques du territoire, les organismes de formation dont le CNAM et le GRETA, les groupements d'employeurs, etc...

### Activité 2014

**11 098** personnes ont contacté la MEEF en 2014, dont la répartition est la suivante :

PARTENAIRES	Contacts 2013	Contacts 2014	DIFFERENCE ENTRE 2013 ET 2014	Explications
MEEF	1604	1581	-23	Réunions à la Pépinière
Mission Locale	5146	5242	96	
Pôle Emploi (placements)	1519	1743	224	
Pôle Emploi (indemnisation)	1007	1319	312	
Cap Emploi	124	157	33	
Cellules de Reclassement	15	0	-15	Pas de cellule de reclassement
Emplois Sociaux EIJA	0	1	1	
Terralingua/CTEF	3	42	39	
Chambres Consulaires	43	18	-25	annulation de réunions
ADE	239	207	-32	RDV à la Pépinière
OPAH	123	185	62	
MIFE	55	1	-54	Permanence délocalisée
Divers	0	1	1	
CARSAT + RSP	486	601	115	
<b>TOTAL</b>	<b>10364</b>	<b>11098</b>	<b>734</b>	<b>+ 7%</b>





# 06

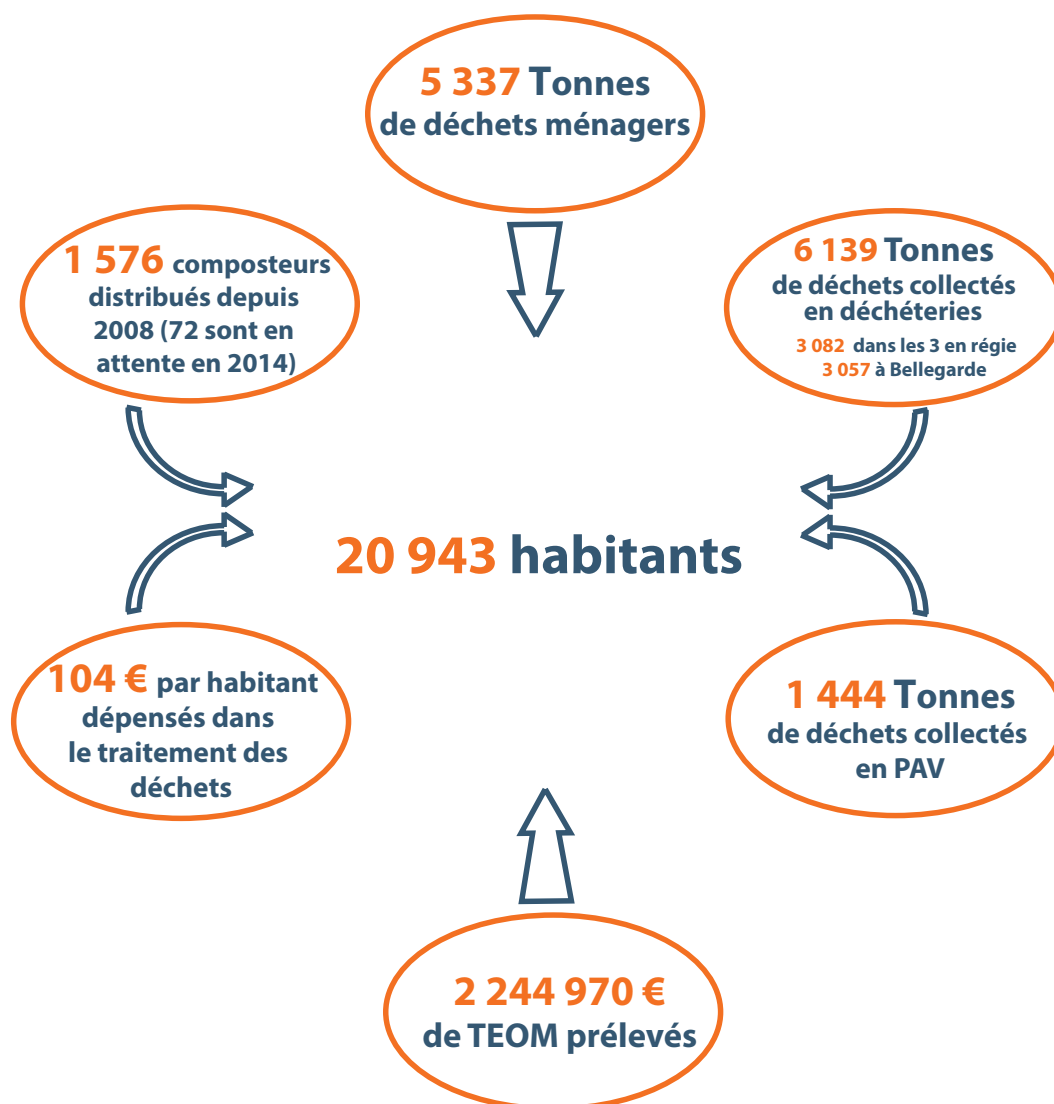
**Déchets ménagers**

**Vice-président : Serge RONZON**

## LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

### Les chiffres de l'année 2014

*Au cours de l'année 2014, 12 949 tonnes (2013 : 11 817 tonnes) de déchets ont été collectés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour une population de 20 943 habitants.*



## Le tri sélectif sur le marché de Bellegarde

Après la mise en place en avril 2013 du tri sélectif sur le marché de Bellegarde-sur-Valserine, nous pouvons tirer un premier bilan positif de cette année 2014 avec des chiffres de déchets incinérés qui sont en baisse. Ce qui montre l'implication des commerçants ! Il faut souligner également le travail des agents des services techniques de la CCPB (mise en place des zones de tri, sensibilisation et vérifications du tri en fin de marché). La CCPB peut aussi compter sur la collaboration des services techniques de la ville de Bellegarde qui s'occupent de l'évacuation de ces déchets vers la déchèterie de

Châtillon-en-Michaille pour les déchets recyclables et vers l'usine d'incinération du Sidefage pour les déchets à incinérer.

En chiffre c'est : 16 tonnes de déchets incinérés sur l'année soit une moyenne de 305 kg par marché, (plus de 80 tonnes étaient incinérées avant la mise en place du tri). Le tri des cartons et des caquettes bois représente par semaine environ deux bennes de 30m<sup>3</sup> chacune (soit 400 kg par semaine valorisés à la compostière de Surjoux) et 19 tonnes de déchets putrescibles à l'année.



### LES CHIFFRES CLES

#### LE TRI SUR LE MARCHE C'EST :

- » **16 Tonnes de déchets incinérés soit une moyenne de 305 kg par marché.**
- » **Une benne de 30m<sup>3</sup> pour le carton**
- » **Une benne de 30m<sup>3</sup> pour les caquettes en bois**
- » **19 tonnes de déchets putrescibles à l'année**
- » **400 kg de déchets putrescibles valorisés chaque semaine à la compostière de Surjoux**

#### Marché pour la Collecte sélective en porte à porte

L'attribution des marchés de conteneurisation et de collecte pour le démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (Bellegarde, Chatillon, Lancrans) s'est faite fin aout 2014.

Le lot 1, «conteneurisation et fourniture de bacs roulants pour la mise en place de la collecte sélective» a été attribué à la société PLASTIC OMNIUM.

Cette prestation s'est déroulée d'octobre à décembre. Il y a eu 8 796 adresses enquêtées, 3 022 conteneurs de collecte sélective livrés et 994 conteneurs de déchets ménagers changés (cassés ou non rétrofitables), 4 270 conteneurs de déchets ménagers recensés et rétrofités.

Le Lot 2 : « collecte des ordures ménagères en porte à porte » a été attribué à la société ECO DECHETS, cette prestation débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le marché pour la construction du quai de transfert situé au 11 rue de l'Industrie à Arlod est lancé parallèlement et sera subventionné à 100% par le SIDEFAGE et le Conseil Général de l'Ain.



# 07

**Aménagement du territoire**

**Vice-président : Gilles THOMASSET**

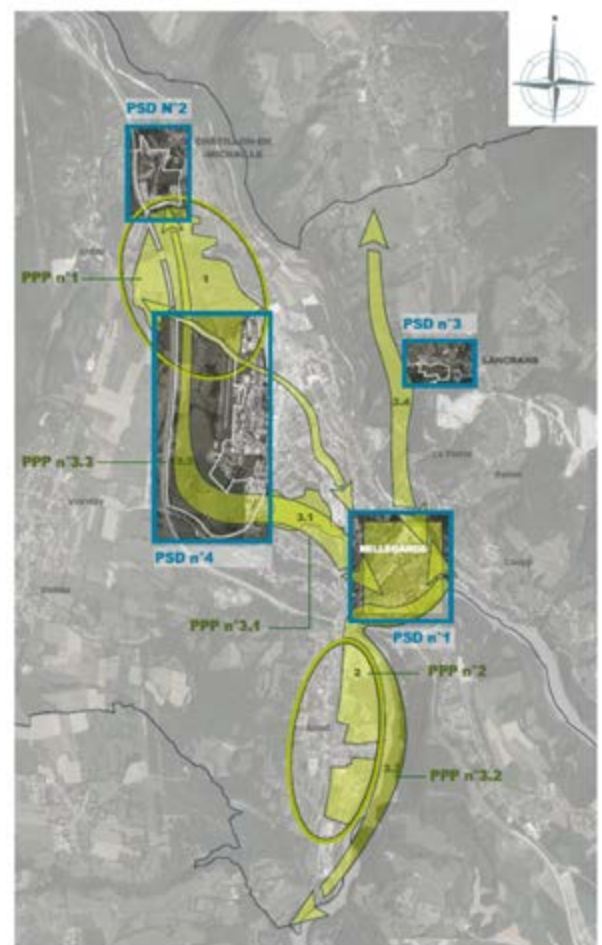
## ACTIONS 2014 Bellegarde 2030

Le PSD (Projet Stratégique de Développement) «Grand Bellegarde 2030», qui s'inscrit en continuité de la démarche transfrontalière de planification territoriale menée à l'échelle du Grand-Genève (Projet d'agglomération), est un outil de traduction d'intentions et de mise en œuvre devant concrétiser la vision des élus locaux du territoire du pôle de centralité de Bellegarde/Châtillon/Lancrans, à échéance de l'année 2030.

La phase 1 de l'étude «production d'un schéma de développement urbain et paysager» s'est achevée par une présentation en comité de pilotage (COFIL) tenu le 1er octobre 2014. Etaient présents au COFIL : l'Etat, la Région, le Département, l'ARC, le Grand Genève et les élus du pôle de centralité. L'image directrice et les secteurs stratégiques identifiés entremêlent

économie plurielle, cadre urbain et social rénové, cadre naturel et paysager valorisé, mobilité durable, tant de belles ambitions spatialisées faisant fi des limites administratives, pour une cohérence d'ensemble au service, non seulement des habitants d'aujourd'hui et de demain de ce territoire de centralité, mais plus largement à l'échelle du Pays Bellegardien.

Quant à la poursuite de l'étude, la phase 2 sera la traduction de ce schéma de développement urbain et paysager imaginé et validé en phase 1 en un plan guide ou plan de composition urbain, architectural et paysager, avec notamment une programmation localisée.



Identification des secteurs stratégiques

Fiche PSD n°1 : Pôle gare et centre ville historique de Bellegarde.  
Fiche PSD n°2 : Entrée de bourg et contournement de Châtillon.  
Fiche PSD n°3 : Centre de Lancrans.  
Fiche PSD n°4 : Site majeur de l'éco-pôle.

Fiche PPP n°1 : Parc agricole.  
Fiche PPP n°2 : Plaine d'Arlod.  
Fiche PPP n°3 : Réseau de nature en ville.  
fiche 3-1 : Liaison nature Châtillon / éco-pôle / Bellegarde.  
fiche 3-2 : Berges du Rhône et de la Valserine.  
fiche 3-3 : Liaison mode doux et grand paysage.



# 08

**Nouvelles compétences**

**Vice-président : Henri CALDAIROU**

## **ACTIONS 2014**

### **Le futur schéma de mutualisation**

La CCPB a l'obligation d'établir un schéma de mutualisation des services avec ses communes membres. Ce schéma prévoit :

- » Les mutualisations à mettre en œuvre sur le mandat,
- » L'impact prévisionnel des mutualisations sur les effectifs de l'EPCI et des communes membres et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis à chaque conseil municipal qui a 3 mois pour se prononcer puis le schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI.

Chaque année, le Président doit présenter au conseil communautaire l'état d'avancement du schéma lors du DOB ou du vote du budget.

#### **LES DIFFERENTES FORMES DE MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DE MUTUALISATION**

- Mise en place de services communs :

↳ Pour les besoins ponctuels de certaines communes à travers l'équivalent de prestations de services (expertise juridique, technique, financière,...)

↳ Pour les besoins permanents de certaines communes (instruction du droit des sols, comptabilité, paie, informatique...)

↳ Pour les propres besoins de la CCPB (ponctuels et permanents)

- Mise à disposition d'agents sur des missions ponctuelles et précises faisant l'objet de remboursement (EPCI-communes ou commune-commune).
- Les groupements de commande (matériel informatique, véhicules, transport, travaux de voirie, consultation bancaire...)

La commission n°7 animée par Henri CALDAIROU a travaillé au cours de l'année 2014 sur l'établissement et l'analyse d'un questionnaire aux communes membres, de façon à établir un diagnostic de la situation (état des lieux des ressources humaines

communales et communautaires), à connaître les attentes des maires et élus communaux.

Lors de la réunion des maires du 4 décembre 2014, les résultats de cette démarche reprenant des pistes de mutualisation possible ont été présentés :

- ↳ Service Commun Application du Droit des Sols
- ↳ Groupement de commandes
- ↳ Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ↳ Service Juridique et Marchés Publics
- ↳ Surveillance et Entretien des chemins
- ↳ Mise en commun/partage de matériel

Compte tenu du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la mise en place d'un service commun géré par la CCPB a été défini comme prioritaire.

# ZOOM SUR LE PROJET DE SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS préparé par la commission n° 7 en 2014

## 1/ SES OBJECTIFS :

↳ Proposer aux communes un dispositif garantissant la sécurité juridique et la tenue des délais de la procédure d'instruction,

↳ Rechercher des économies d'échelle et de moyens,

↳ Harmoniser les demandes d'urbanisme sur l'ensemble des mairies,

↳ Assurer la continuité du service sur l'année,

↳ Améliorer le service en direction des pétitionnaires.

## 2/ SES PRINCIPES :

↳ Une compétence communale qui n'est pas transférée (Signature

des actes par le Maire),

↳ Un service commun mis en place par la CCPB et financé par les communes,

↳ Un lieu unique et identifié pour les pétitionnaires : la mairie de leur commune.

## 3/ SES MISSIONS :

↳ Conseil et assistance aux communes, instruction de tous les dossiers : PC, PD, PA, CU a et b, DP,

↳ Un service constitué d'agents communaux détachés (sur la totalité du temps de travail) ou mis à disposition (sur un temps partiel) travaillant sur un seul lieu et se déplaçant pour recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires dans les mairies (fixation de dates

de permanences sur rendez-vous).

## 4/ SON DIMENSIONNEMENT :

↳ Nombre de dossiers potentiels retenu : 1 000 dossiers/an,

↳ Ratios : 300 dossiers par an et par équivalent temps plein,

↳ Constitution du service pour un besoin de 3,5 équivalents temps plein.

## 5/ SON ORGANISATION :

↳ Installation en mairie de Bellegarde dans un espace dédié,

↳ Gestion du service par la CCPB : agents détachés ou mis à disposition,

↳ Formation des secrétaires et des agents ainsi que des élus chargés de l'urbanisme.



# 09

**finances**

**Vice-président : Gilles MARCON**

## LE BUDGET GENERAL 2014

La Communauté de Communes a choisi de faire évoluer les taux d'imposition :

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION						
Année	%	Taxe Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâti	Cotisation Foncière Non bâti	Taux Professionnel Zone
2008	+ 3.5 %	1,50	1,90	4,15	1,80	11,90
2009	+ 3.5 %	1,55	1,97	4,24	1,86	11,90
2010	+ 3.5 %	1,60	2,04	4,38	1,92	11,90
2011*		2,38	2,04	4,59	2,85	21,19
2012	+ 2 %	2,43	2,08	4,68	2,91	21,33
2013	+ 2 %	2,48	2,12	4,77	2,97	21,44
2014	+ 3 %	2,55	2,18	4,91	3,06	21,50

\* Nouvelle Fiscalité

Progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Année	Population INSEE	Résid. Second.	Popul. DGF	Montant	Progrès
2008	20 527	707	21 234	237 252 €	
2009	19 980	707	20 687	225 178 €	-5,09
2010	20 704	633	21 337	229 766 €	2,04
2011	20 961	621	21 582	234 468 €	2,05
2012	21 346	615	21 961	228 825 €	-2,41
2013	21 542	621	22 163	235 917 €	3,10
2014	21 492	608	22 100	202 229 €	-14,28

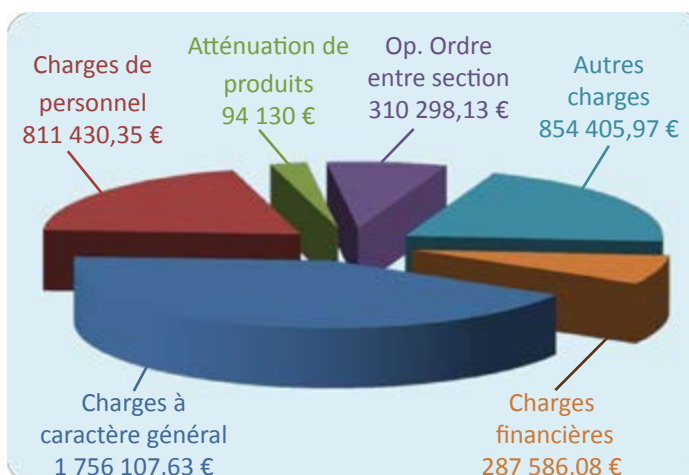
## EMPLOI DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA COMPENSATION FINANCIERE FRANCO GENEVOISE

44<sup>ème</sup> versement

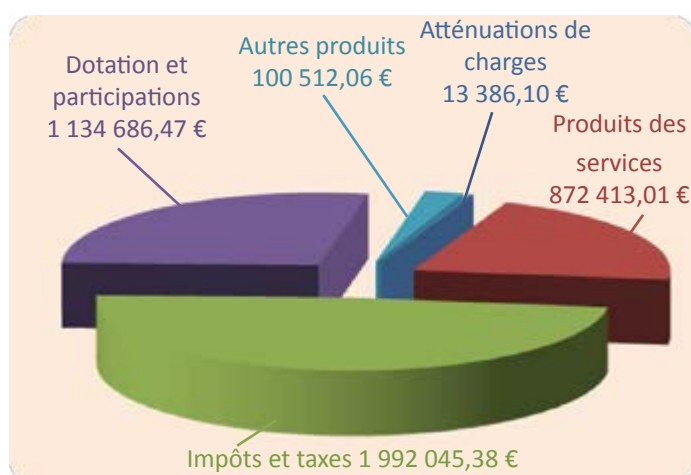
THEMATIQUE	OPERATION	LIBELLE	FONCT	INVEST	TOTAL
			Propositions	Propositions	
POLITIQUE ECONOMIQUE	ADE	Participation coût de fonctionnement	90 000 €		650 000 €
	MARAICHAGE	Bâtiment		60 000 €	
	Bâtiment relais	Parc d'activité économique des Eternelles		500 000 €	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ARC SM		12 000 €		
GRAND EQUIPEMENT INTERCOM	Centre Aquatique	Échéance emprunt + Investissement		400 000 €	400 000 €
POLITIQUE TOURISTIQUE	Office de Tourisme	Travaux 1 <sup>er</sup> étage		88 000 €	88 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>102 000 €</b>	<b>1 048 000 €</b>	
<b>TOTAL CFG 44<sup>ème</sup> versement</b>			<b>1 150 000 €</b>		
<b>REVERSEMENT</b>			<b>Budget Général</b>		100 000 €

## BUDGET SERVICE GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

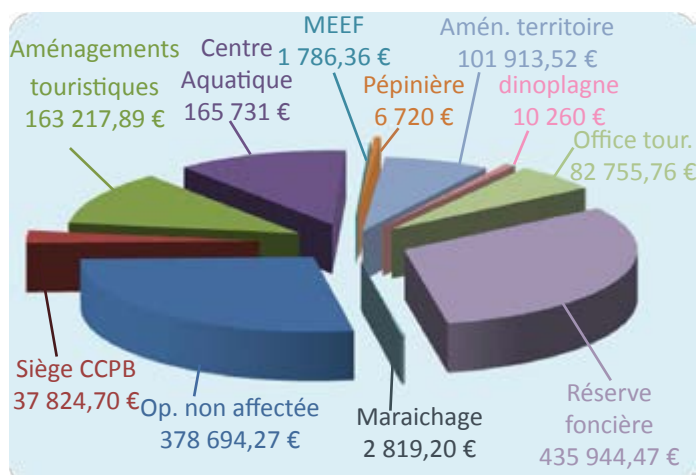
**Dépenses de fonctionnement CA 2014**  
( 4 113 958,16 € )



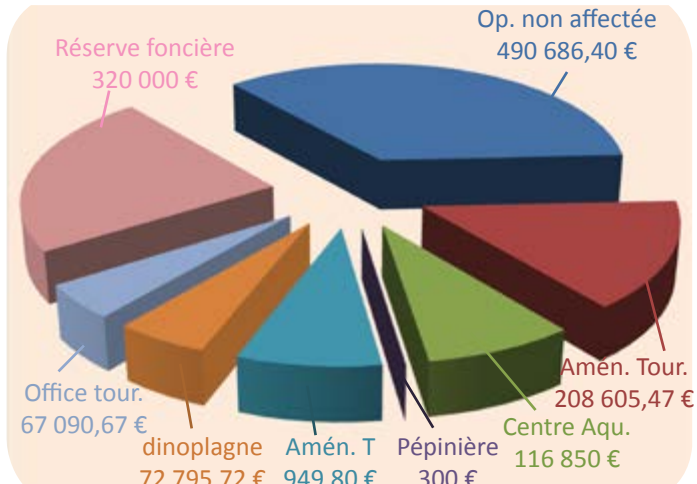
**Recettes de fonctionnement CA 2014**  
( 4 113 043,02 € )



**Dépenses d'investissement CA 2014**  
( 1 387 667,17 € )



**Recettes d'investissement CA 2014**  
( 1 388 278,06 € )



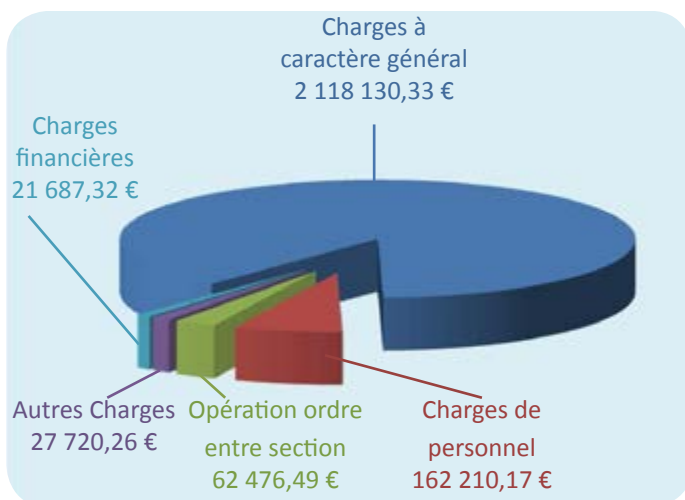


## Finances

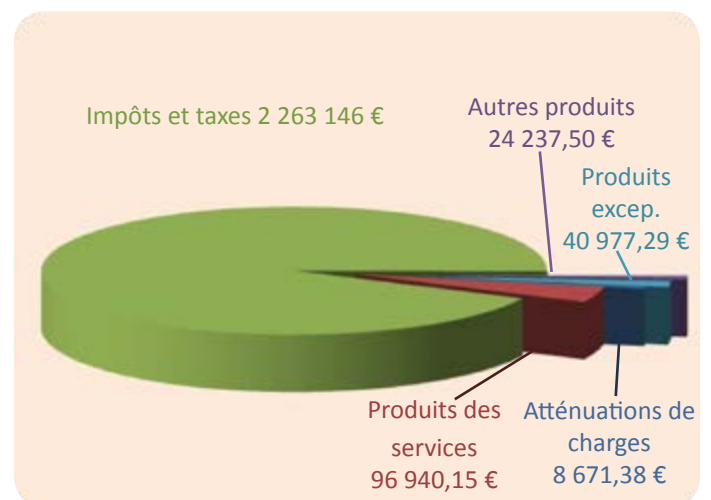
Vice-président : Gilles MARCON

### LE BUDGET GESTION DECHETS MENAGERS : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

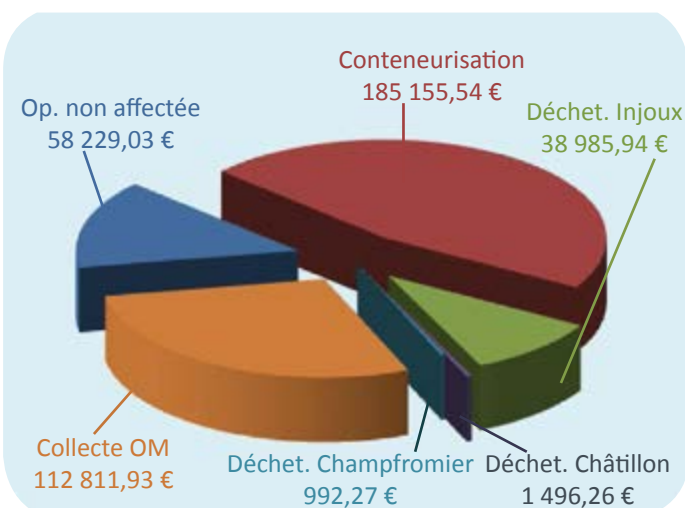
**Dépenses de fonctionnement CA 2014**  
( 2 392 224,57 € )



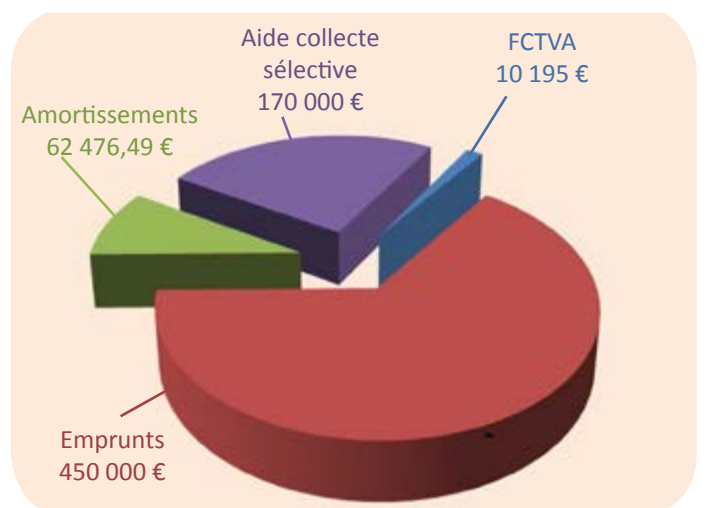
**Recettes de fonctionnement CA 2014**  
( 2 433 972,32 € )



**Dépenses d'investissement CA 2014**  
( 397 670,97 € )



**Recettes d'investissement CA 2014**  
( 692 671,49 € )







# 10

**Seniors et santé**

**Vice-président : Gilles MARCON**

## Le bilan de l'activité 2014

Le CLIC du Pays Bellegardien fait partie intégrante de la CCPB et entre dans sa 10<sup>ème</sup> année de fonctionnement. L'activité fait l'objet d'un rapport spécifique intégré et diffusé à chacune des mairies du territoire communautaire. Il est ainsi présenté chaque année au Comité de Pilotage local de cette structure ainsi qu'à son Assemblée Plénière. Pour plus d'informations, ce rapport détaillé est consultable en mairie ou au CLIC par tous : élus et usagers.

Le CLIC du Pays Bellegardien présente un bilan d'activité générale important pour l'année 2014 :

↳ **216 personnes âgées** ont été concernées par les entretiens individuels (soit **353 entretiens** environ par an, dont environ 10 % de «suivi-qualité» élaborés auprès des personnes et familles pour les situations les plus délicates).

↳ **De nombreuses actions planifiées d'information et de prévention** ont été organisées en direction des usagers cette année (**640 participants au total, 50 % de plus qu'en 2013**).

↳ **La rencontre Interclub du Pays Bellegardien** organisée lors de la Semaine Bleue a eu un réel succès et près de **150 personnes y ont participé**, venues de toutes les Communes et de tous les établissements du Pays Bellegardien.

↳ **160 contacts environ ont été pris avec les professionnels autour de situations particulières d'usagers (+ 50 % par rapport à 2013)**. Le rôle de coordination du CLIC autour des usagers est affirmé.

↳ **De nombreuses demandes d'ordre général (180/an)** émanent encore régulièrement des professionnels.

↳ **Des outils de coordination gérontologiques toujours très utilisés demeurent à disposition de chacun** : Cartes MEMO, Fiches de Liaison (**200** distribuées en 2014) et Annuaire Gérontologiques en ligne (**près de 3 000 visites** cette année).

↳ **Une communication élaborée** est toujours effectuée (site internet, annuaires et listings en ligne, communication presse, lettre Info-CLIC, etc.).

↳ **Un travail partenarial actif** : des réunions de travail interprofessionnelles ; des informations communes (+ ciné-débat à l'échelle départementale) ; la création de Commission de suivi avec les élus du Pays Bellegardien ; des réunions de Coordination Sanitaire et Médico-Sociale (**400 situations suivies en 2014, 1/3 de plus qu'en 2013**) ; l'Antenne Relais Cellule de Prévention des Situations de Détresse des Personnes Agées du Pays Bellegardien (toujours **une vingtaine de familles suivies** dans ce dispositif), mise en place d'un Job-Dating pour les métiers de la gérontologie (avec la MEEF) et toujours plus de conventions de partenariat signées entre le CLIC et les acteurs gérontologiques locaux (**37** cette année).

2014...

... Le



en images



Première Commission 8B Seniors et Santé >  
le 3 juin... v A Bellegarde >



< Commission 8-B Seniors et Santé/CLIC  
le 30 septembre ...  
A la Marpa de Champfromier v



< Assemblée Plénière du CLIC  
le 26 juin... A Bellegarde v



# 11

**Agriculture**

**Vice-président : Jean-Marc BEAUQUIS**

## Installation d'un Maraîcher sur le territoire : biologique rime avec écologique

Durant cette année, les élus ont poursuivi et approfondi la réflexion quant à l'installation d'un maraîcher sur le territoire du Pays Bellegardien. Les élus ont souhaité mettre l'accent sur la qualité de l'ouvrage et opter pour la construction d'un bâtiment à ossature et bardage bois au regard des nombreuses qualités que peut avoir ce matériau, outre son esthétique.

La commission « agriculture/forêt/espaces naturels », en charge de l'élaboration et du suivi du projet, a produit un programme pour la construction du bâtiment agricole.

Le bâtiment, d'une surface d'environ 240 m<sup>2</sup>, comprendra une remise matériel, des lieux de stockage, de préparation et conditionnement de la récolte, d'un bureau et de sanitaires ; ainsi qu'un auvent de 100 m<sup>2</sup> avec accès direct à la parcelle.

Un forage réalisé par la CCPB assurera également l'irrigation et le lavage des cultures complété par un système de récupération des eaux pluviales de la toiture dans deux citernes de 5 000 litres chacune ; solution alternative, économique et écologique...

Le maître d'œuvre a été choisi, il s'agit de HRA (Habitat Rural Architecture), entreprise spécialisée dans les divers travaux d'architecture en Rhône-Alpes et notamment dans les bâtiments agricoles.

Le plan de financement a été élaboré, le montant des travaux s'élève à 258 170 € HT, et celui de l'ingénierie à 41 413 € HT. 75% des dépenses seraient couvertes par des subventions à la fois de la Région mais également du Département.





**Services à la population**

**Vice-présidente : Jacqueline MENU**

## ACTIONS 2014

### EIJA, Arche de Noé, OPAH

#### ENTREPRISE D'INSERTION DES JEUNES DE L'AIN (EIJA)

Cette structure associative type loi 1901 a pour objectif, par le biais d'un contrat de travail et d'un accompagnement personnalisé, de permettre à des personnes en difficultés de renouer avec le monde du travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'EIJA a intégré dans son activité, une action en lien avec le patrimoine et l'environnement menée

auparavant par la Ville de Bellegarde-sur-Valserine, action devenue communautaire, donc portée dorénavant par la CCPB (ACI : Atelier Chantier d'Insertion ; Chantier environnement du Bassin Bellegardien).

L'équipe, constituée de 4 ou 5 salariés en situation d'insertion (contrats de type CUI - Contrat Unique d'Insertion) et d'un encadrant, réalise des travaux concernant :

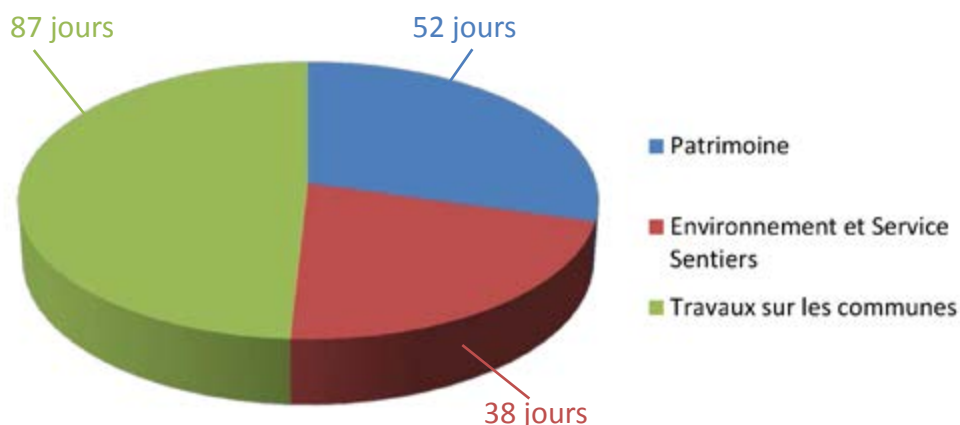
↳ Le patrimoine touristique : mise en valeur des sites remarquables,

réfection d'ouvrages endommagés par le temps, entretien des ouvrages existants, etc ...

↳ L'environnement et les sentiers : entretien des itinéraires de randonnées, réouverture et entretien d'anciens chemins ruraux, etc...

↳ Renfort technique pour les petites communes : en collaboration avec les agents techniques sur les interventions précitées, ainsi que des travaux de rénovation de bâtiments communaux pendant la période hivernale.

#### Activité 2014 : 177 jours



## L'ARCHE DE NOE

La CCPB, dans le cadre de sa compétence optionnelle «Services à la population», assure un service de «fourrière animale» pour le compte de ses 15 communes membres, et le cas échéant, de communes non membres extérieures à son territoire et qui

souhaiteraient par convention bénéficier du service mis en place.

Pour exercer cette mission et assurer l'exploitation du service, la CCPB a contracté avec «l'Arche de Noé», qui gère le refuge situé 14, rue Léonard de Vinci à Arlod,

commune de Bellegarde-sur-Valserine.

Les animaux trouvés sur la voie publique sont gardés dans ce lieu d'accueil provisoire en attendant d'être récupérés par leurs maîtres.

Bilan Année 2014	Chiens		Chats		divers
	trouvés	rendus	trouvés	rendus	
Janvier	4	4	3	0	1 lapin
Février	6	6	2	0	
Mars	2	2	6	0	
Avril	5	4	3	2	
Mai	3	2	12	1	
Juin	4	3	9	0	
Juillet	1	1	26	0	
Août	3	3	11	0	
Septembre	2	2	8	0	
Octobre	4	2	17	1	
Novembre	3	2	7	1	
Décembre	5	5	19	0	
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>123</b>	<b>5</b>	

## L'OPAH

Une OPAH - RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) a été lancée en 2012, pour 5 ans.

Cette action de soutien à l'amélioration de l'habitat privé, à destination des propriétaires occupants et bailleurs, est menée en partenariat avec l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCPB et les 15 communes du territoire, le PACT de l'Ain en assure l'animation.

En 2014, 16 dossiers de propriétaires occupants et 1 dossier de propriétaire bailleur ont été traités.

Evolution : un avenant à la convention initiale, mentionnant les mesures spéciales relatives à l'octroi des subventions de l'ANAH et du programme Habiter Mieux en matière d'amélioration thermique (propriétaires bailleurs) a été régularisé le 25 mars 2014.





**Communication**

**Président : Patrick PERREARD**

## ACTIONS 2014

### Le Partenariat associatif

La CCPB poursuit ses actions de communication, de promotion et de partenariat auprès du milieu associatif. Elle continue à soutenir les actions envers les acteurs locaux lors de manifestations traditionnelles et événementielles, sportives ou culturelles, organisées par leurs soins pour l'animation du territoire du Pays Bellegardien. A cet effet, il a été décidé d'allouer :

- ⇒ 3 400 € pour les organisations et associations caritatives diverses
- ⇒ 13 100 € pour les associations sportives et culturelles diverses
- ⇒ 27 000 € pour les associations socio-économiques, de loisirs et diverses

### Le bulletin annuel de la CCPB



Le N° 14 du magazine d'information intercommunal est paru en décembre 2014, avec en couverture une illustration des Pertes de la Valserine, de nouveau ouvertes au public. A l'intérieur, la présentation de la nouvelle équipe communautaire et une interview du Président et des Vice-présidents ainsi qu'un dossier spécial sur la collecte sélective en porte à porte et les consignes de tri.

### Le nouveau site internet de la CCPB

Le site internet de la CCPB vieillissant a été complètement repensé et lancé en Octobre 2014 : [www.ccpb01.fr](http://www.ccpb01.fr)



# GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex / Pays Bellegardien
AOTU	Autorité organisatrice de transports urbains
ARC-SM	Assemblée régionale de coopération du Genevois – Syndicat mixte
CA	Compte administratif
CAO	Commission d'appel d'offres
CAPEB	Confédération de l'artisanat, des petites entreprises et du bâtiment
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCPB	Communauté de communes du Pays Bellegardien
CCPG	Communauté de communes du Pays de Gex
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CG	Compte de gestion
CU	Certificat d'urbanisme
CLET	Commission locale d'étude des transferts de compétences
CLIC	Centre local d'information et de coordination gérontologique du Pays Bellegardien
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DDR	Dotation de développement rural
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DP	Demande préalable
DMS	Déchets médicaux spéciaux
DOB	Débat d'orientation budgétaire
EIJA	Entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier de l'Ain
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
GRETA	Groupe d'établissements
MEEF	Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation du Pays Bellegardien
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
ONF	Office national des forêts
OPAH-RU	Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PA	Permis d'aménager
PAV	Point d'apport volontaire
PC	Permis de construire
PD	Permis de démolir
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR-HJ	Parc naturel régional du Haut-Jura
POS	Plan d'occupation des sols
PPP	Plan de Paysage Prioritaire
PSD	Projet stratégique de développement
SCOT	Schéma de cohérence territoriale du Pays Bellegardien
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SM	Syndicat mixte
SRU	Loi SRU : loi de solidarité et de renouvellement urbain
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TH	Taxe d'habitation
TPU	Taxe professionnelle unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VAE	Valorisation des acquis par l'expérience



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN**

5, rue des Papetiers - CS 90320 - 01206 Bellegarde-sur-Valserine Cédex

Tél. : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22

[info@ccpb01.fr](mailto:info@ccpb01.fr)

[www.ccpb01.fr](http://www.ccpb01.fr)